



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le 17 NOV. 2017
ID : 056-215601626-20171115-DB20171102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 15 novembre 2017

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ –
TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ELAGAGE D'ARBRES DES ESPACES PUBLICS ET BOISEMENT DE LA
COMMUNE**

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Jean- Guillaume GOURLAIN.

Absente excusée : Yolande ALLANIC

Secrétaire de séance : Antoine GOYER

**Présents : 30
Pouvoirs : 2
Absente : 1**

n° 02

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHE –
TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ELAGAGE D'ARBRES DES ESPACES PUBLICS ET BOISEMENT DE LA
COMMUNE**

Rapporteur : Serge Lecuyer

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que la présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément à l'article 26 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Les prestations d'abattage et d'élagage d'arbres des espaces publics et boisement de la commune font l'objet d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. L'accord-cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, les prestations faisant l'objet du marché sont séparés en 3 lots et sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- **Lot 1 : Grosses interventions mécanisables**
Montant minimum : 30 000 euros TTC
Montant maximum : 100 000 euros TTC
- **Lot 2 : Travaux de taille sur alignement**
Montant minimum : 20 000 euros TTC
Montant maximum : 200 000 euros TTC
- **Lot 3 : Travaux de taille, élagage et abattage d'arbres isolés**
Montant minimum : 20 000 euros TTC
Montant maximum : 200 000 euros TTC

Il est établi pour une durée de 4 ans, à compter de la notification du marché à moins que le montant maximal ne soit atteint.

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en Commission d'Appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 6 novembre 2017,


Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant les travaux d'abattage et d'élagage d'arbres des espaces publics et boisement de la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après décision de la commission d'appel d'offres

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Roman LOAS,
Maire